

COMPTE RENDU de la RÉUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du 16 FÉVRIER 2022 - 20 h 30

L'an **deux mille vingt-deux** et le **seize février, à vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Etaient présents : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, M. TRIVES André, Mme MIRAILLES Anne-Lise, M. FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. MANZANARES Pere, Mme ARANDA Anabelle, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mmes PEZIN Annie, MATTIANI Rose-Marie, M. MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, MM. SANCHEZ Thierry, CAYROL Guillem, Mme PARRA Alicia, M. CERMENO Frédéric, Mmes CANTE Laetitia, BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude.

Absents ayant donné procuration : M. STUBER Mathieu à M. CAYROL Guillem, M. EL GHAOUAL Yacine à Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, Mme MARTINEZ Marie à Mme PEZIN Annie.

Absente excusée : Mme JIMENEZ Christelle.

Secrétaire de séance : Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 JANVIER 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS DONNÉES au CONSEIL MUNICIPAL

1°/ Rectification d'une erreur matérielle sur la délibération N° DEL29-171121 du 17 novembre 2021 portant sur la modification des statuts de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès à compter du 1er janvier 2022 :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Contrôle de Légalité de la Préfecture a demandé de corriger une erreur matérielle sur le sens du vote concernant la modification des statuts.

Pour ce faire, la délibération N° DEL29-171121-1, se substituant à la délibération N° DEL29-171121, a été ajoutée à sa suite dans le registre des délibérations.

2°/ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, en vertu des délégations qui lui ont été accordées par délibération du 22 juillet 2020 :

- 1) Par arrêté du 13 janvier 2022, il a concédé pour cinquante ans à Monsieur Joaquin BETETA, domicilié à Elne, un casier n° 12 – Bloc n° 112 situé Allée des Lauriers Roses dans l'extension du cimetière neuf communal, moyennant la somme de 1.355,00 euros.
- 2) Par décision du 19 janvier 2022, il a signé un bon de commande en vue d'acquérir un véhicule d'occasion de marque NISSAN, modèle CABSTAR NACELLE, type ASDFTL année modèle 2006, 19.600 km, garanti 3 mois, pour la Commune, à l'entreprise GARAGE BRIFFAUT de MARSEILLE (13010), pour un montant d'achat de 19.600 euros T.T.C., sans reprise d'un ancien matériel.
- 3) Par décision du 19 janvier 2022, il a signé un protocole transactionnel avec Madame Laurence PEYTAVI d'Elne afin de la dédommager pour le préjudice d'un montant de 128,30 € T.T.C. en réparation du dommage subi sur son véhicule, qui a été causé par un nid de poule, Chemin de la Mer, dont l'entretien est dévolu à la Commune.

- 4) Par décision du 24 janvier 2022, il a signé un contrat avec Monsieur CHAULIAC Laurent d'Elne, pour la location de l'emplacement de parking n° 2, sis à l'intérieur du Parking Souterrain de l'Hôtel de Ville, pour une durée de 1 semaine, à compter du 24 janvier 2022, puis pour une durée d'un mois à compter du 1^{er} février 2022, renouvelable ensuite par tacite reconduction par périodes de 1 mois, sans que la durée de la location puisse excéder 3 ans.
Le loyer de la première période est fixé à 15.00 € T.T.C
Le loyer mensuel est fixé à 50,00 € T.T.C., révisable par décision du Conseil Municipal.
- 5) Par arrêté du 1^{er} février 2022, il a concédé pour cinquante ans à Madame VARGAS Luisa et Madame VARGAS Consuelo, domiciliées à Elne, deux casiers n°12 et 9 – Bloc n°113 situés Allée des Lauriers Roses dans l'extension du cimetière neuf communal, moyennant la somme de 2.685,00 euros.
- 6) Par décision du 1^{er} février 2022, il a signé un contrat avec la SARL LUBBOR d'Elne, en vue de la location de la terrasse située à l'arrière du Musée Terrus sis 3, rue Porte Balaguer à Elne, à usage de terrasse du restaurant « Au Remp'Arts » pour le service de repas dans la journée et jusqu'à minuit au plus tard, du 1^{er} juin 2022 au 30 septembre 2022, moyennant un loyer mensuel fixé à 350 euros.
- 7) Par décision du 9 février 2022, il a signé une convention avec le Département des Pyrénées-Orientales en vue de définir les conditions de réalisation du diagnostic d'archéologie préventive sur l'emprise des terrains où les travaux d'extension de la Tour des 4 Vents sont prévus, au droit de l'immeuble sis 1, rue du Couvent, sur une partie du domaine public non cadastré. La date prévisionnelle du diagnostic sur le terrain est prévue le 28 février 2022 et se terminera au plus tard le 25 mars 2022. Le rapport d'exécution sera remis à la Commune au plus tard le 6 juin 2022, sauf découverte spécifique.

L'an **deux mille vingt-deux** et le **seize février, à vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Etaient présents : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, M. TRIVES André, Mme MIRAILLES Anne-Lise, M. FAJULA Jacques, Mmes OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, ARANDA Anabelle, CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mmes PEZIN Annie, MATTIANI Rose-Marie, M. MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, MM. SANCHEZ Thierry, CAYROL Guillem, Mme PARRA Alicia, M. CERMENO Frédéric, Mmes CANTE Laetitia, BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude.

Absents ayant donné procuration : M. STUBER Mathieu à M. CAYROL Guillem, M. EL GHAOUAL Yacine à Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, Mme MARTINEZ Marie à Mme PEZIN Annie.

Absente excusée : Mme JIMENEZ Christelle.

Hors de la salle : MM. MANZANARES Pere, CASTANIER Roland.

Secrétaire de séance : Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

<p style="text-align: center;">ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° DEL14-190122 AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE D'ELNE ET L'ASSOCIATION ÒMNIUM CULTURAL CATALUNYA NORD</p>
--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ABROGE** pour illégalité, à l'intérieur du délai de quatre mois, la délibération en date du 19 janvier 2022 par laquelle le Conseil Municipal a renouvelé le partenariat avec l'Association Òmniium Cultural Catalunya Nord pour la période comprise entre le 1^{er} octobre 2021 et le 6 juillet 2022,

- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération et à signer, le cas échéant, tous documents afférents à cette affaire et notamment la résiliation de la convention de partenariat.

L'an **deux mille vingt-deux** et le **seize février**, à **vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Etaient présents : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, M. TRIVES André, Mme MIRAILLES Anne-Lise, M. FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. MANZANARES Pere, Mme ARANDA Anabelle, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mmes PEZIN Annie, MATTIANI Rose-Marie, M. MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, MM. SANCHEZ Thierry, CAYROL Guillem, Mme PARRA Alicia, M. CERMENO Frédéric, Mmes CANTE Laetitia, BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude.

Absents ayant donné procuration : M. STUBER Mathieu à M. CAYROL Guillem, M. EL GHAOUAL Yacine à Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, Mme MARTINEZ Marie à Mme PEZIN Annie.

Absente excusée : Mme JIMENEZ Christelle.

Secrétaire de séance : Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

ADDITIF À LA PYRAMIDE DES EFFECTIFS PERSONNEL CONTRACTUEL
--

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** :

○ **DE CRÉER**, à compter du 1^{er} Avril 2022, dans le cadre de la procédure de recrutement d'un gestionnaire en ressources humaines et d'un gestionnaire technique bâtiments et flux, les postes suivants :

- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe à temps complet,
- 1 poste d'Agent de Maîtrise à temps complet.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

- **VOTE** : Pour : 23

Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

SIGNATURE d'une CONVENTION pour L'ACCUEIL en STAGE d'une ÉTUDIANTE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU SERVICE DE L'URBANISME AVEC OCTROI D'UNE GRATIFICATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'adopter la proposition de Monsieur le Maire quant à l'accueil en stage au sein du Service Urbanisme, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 30 septembre 2022, d'une étudiante à laquelle sera servie une gratification de 568,00 euros par mois, pour 35 heures hebdomadaires.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de stage à intervenir.

- **DIT** que les crédits seront prévus sur le budget de l'exercice 2022 - chapitre 011 - article 62.88.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE
LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE
DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET TOTAL FESTUM**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **DE SOLLICITER** auprès de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée une aide financière d'un montant de 4.000,00 euros pour la réalisation d'une manifestation fixée aux 22 et 23 juin prochains dans le cadre de l'appel à projet Total Festum 2022. Le 22 juin, les scènes ouvertes de la Fête de la Musique, animeront le début du solstice d'été et le lancement de la saison estivale. Le 23 juin, les « gegants d'Elna » accompagneront la flamme du Canigó avec les élèves des classes bilingues et monolingues et leurs enseignants, avant d'allumer la vasque de la St Jean.
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.
- DIT** que les crédits nécessaires seront prévus sur le budget de l'exercice 2022.

**FIXATION DU TARIF DE VENTE DE L'OUVRAGE INTITULÉ :
« EXIL »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acquisition de 10 bandes dessinées intitulées « Exil » auprès de la Llibreria EURL PUIG I KIEL de Perpignan, pour un prix unitaire d'achat fixé à 15,30 euros T.T.C., soit un coût total de 153,00 euros T.T.C.
- **FIXE** le tarif de vente de la bande dessinée à la boutique de la Maternité Suisse à 18,00 euros T.T.C., pour un montant total de vente au public de 180,00 euros T.T.C.,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.

**FIXATION DU TARIF DE VENTE DE L'OUVRAGE INTITULÉ :
« L'EXIL DES RÉPUBLICAINS ESPAGNOLS EN FRANCE.
DE LA GUERRE CIVILE À LA MORT DE FRANCO »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acquisition de 15 ouvrages intitulés « L'Exil des républicains espagnols en France. De la guerre civile à la mort de Franco » auprès de la Llibreria EURL PUIG I KIEL de Perpignan, pour un prix unitaire d'achat fixé à 18,96 euros T.T.C., soit un coût total de 284,40 euros T.T.C.
 - **FIXE** le tarif de vente de l'ouvrage à la boutique de la Maternité Suisse à 22,30 euros T.T.C., pour un montant total de vente au public de 334,50 euros T.T.C.,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.
-

**FIXATION DU TARIF DE L'HÉBERGEMENT GAVROCHE POUR LE SÉJOUR
PROPOSÉ PAR L'ACCUEIL DE LOISIRS ADOLESCENTS D'ELNE AUX JEUNES
DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL DURANT LES VACANCES D'HIVER 2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de fixer à 10,00 euros par personne et par nuitée sans petit déjeuner, le tarif d'hébergement Gavroche, pour le séjour proposé par l'accueil de loisirs adolescents d'Elne aux jeunes du territoire intercommunal durant les vacances d'hiver 2022.

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'OBSÈQUES
DE MONSIEUR Jean VIGUE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE :**
 - o **DE PRENDRE** en charge les frais d'obsèques de Monsieur Jean VIGUE, conformément à la facture établie par les pompes funèbres JC PALOTIS - 27, route de Latour bas Elne - 66200 ELNE pour un montant de 1.763,00 euros T.T.C.
- **DIT** que la facture sera directement réglée aux pompes funèbres JC PALOTIS et que les crédits seront prévus au Budget Principal de l'exercice 2022 de la Commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte inhérent à ce dossier.

**ADHÉSION À LA FONDATION DU PATRIMOINE ET
DEMANDE AUPRÈS DE CET ORGANISME DE LANCEMENT D'UNE
CAMPAGNE DE MÉCÉNAT POPULAIRE AU PROFIT DU PROGRAMME DE
TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA TOUR DES 4 VENTS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'adhérer à la Fondation du Patrimoine.
- **AUTORISE** l'intervention de la Fondation du Patrimoine pour la mise en place d'une campagne de mécénat populaire au profit des travaux de restauration de l'ensemble patrimonial cité « Tour des 4 vents et rempart sous-jacent ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document sur ce projet avec la Fondation du Patrimoine.
- **DIT** que les crédits nécessaires aux frais d'adhésion et de dossiers afférents à cette démarche seront inscrits sur le budget de l'exercice 2022 de la Commune.

**VENTE D'UN VÉHICULE HORS D'USAGE :
ÉLÉVATEUR TÉLESCOPIC DE MARQUE MANITOU**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de vendre à la Société EURL MARC GIRAUDET NEGOCE d'Elne, l'élévateur Téléscopique de marque MANITOU, type MT 928-4, N° série 133517, Année 1998, 6172 heures, pour un montant total de 5.000,00 Euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.

**SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL
DU 9 AOUT 2021 AVEC LA SOCIETE GPM ROUSSILLON
AFIN DE SOUSTRAIRE LA PARCELLE CADASTREE AO 695, SISE 3, RUE DU PIC
CARLIT CONSTITUANT LE LOT n°20 DU LOTISSEMENT « LES PORTES
D'ILLIBERIS » ET DE PROROGER LE PROTOCOLE POUR UNE DURÉE DE SIX
MOIS SUPPLÉMENTAIRES

ET RECTIFICATIF DE LA DÉLIBÉRATION DU 19 JANVIER 2022 AFIN DE
CORRIGER UNE ERREUR MATERIELLE CONCERNANT LA NUMEROTATION DE
CETTE PARCELLE**

Le Conseil Municipal,

- DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au protocole transactionnel à intervenir entre la Commune d'ELNE et la société GPM ROUSSILLON annexé à la présente délibération afin d'y soustraire la parcelle AO n° 695, sise 3, rue du Pic Carlit, de fixer le nouveau montant de la vente à intervenir à NEUF CENT CINQUANTE CINQ MILLE euros (955 000 €), pour les 32 lots cessibles, et de proroger le protocole transactionnel initial pour une durée de 6 mois supplémentaires à compter du 9 février 2022.
- **DE RECTIFIER** la délibération du 19 janvier 2022, afin de corriger une erreur matérielle puisque le lot n°20 doit être mentionné en lieu et place du lot n° 24.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit avenant au protocole et tout acte utile en la matière, permettant la bonne application de la présente délibération.

- VOTE : Pour : 23

Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

L'an **deux mille vingt-deux** et le **seize février, à vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur FAJULA Jacques, Premier Adjoint.

Etaient présents : Mme BOUISSAC Sylvie, M. TRIVES André, Mme MIRAILLES Anne-Lise, M. FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. MANZANARES Pere, Mme ARANDA Anabelle, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mmes PEZIN Annie, MATTIANI Rose-Marie, M. MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, MM. SANCHEZ Thierry, CAYROL Guillem, Mme PARRA Alicia, M. CERMENO Frédéric, Mmes CANTE Laetitia, BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude.

Absents ayant donné procuration : M. STUBER Mathieu à M. CAYROL Guillem, M. EL GHAOUAL Yacine à Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, Mme MARTINEZ Marie à Mme PEZIN Annie.

Absente excusée : Mme JIMENEZ Christelle.

Hors de la salle : M. GARCIA Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**SIGNATURE avec le DÉPARTEMENT des PYRÉNÉES-ORIENTALES
d'une CONVENTION de MISE à DISPOSITION GRATUITE d'un
DÉFIBRILLATEUR EXTERNE SEMI AUTOMATIQUE,
d'un COFFRET de PROTECTION et d'un REGISTRE DE CONTRÔLE
OPÉRATIONNEL DU DÉFIBRILLATEUR**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la convention à intervenir en vue de la mise à disposition gratuite par le Département des Pyrénées-Orientales, d'un défibrillateur externe semi-automatique, d'un coffret de protection et d'un registre de contrôle opérationnel du défibrillateur.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout autre document afférent à ce dossier.

L'an **deux mille vingt-deux** et le **seize février, à vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Étaient présents : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, M. TRIVES André, Mme MIRAILLES Anne-Lise, M. FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. MANZANARES Pere, Mmes ARANDA Anabelle, CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mmes PEZIN Annie, MATTIANI Rose-Marie, M. MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, MM. SANCHEZ Thierry, CAYROL Guillem, Mme PARRA Alicia, M. CERMENO Frédéric, Mmes CANTE Laetitia, BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude.

Absents ayant donné procuration : M. STUBER Mathieu à M. CAYROL Guillem, M. EL GHAOUAL Yacine à Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, Mme MARTINEZ Marie à Mme PEZIN Annie.

Absente excusée : Mme JIMENEZ Christelle.

Hors de la salle : M. CASTANIER Roland.

Secrétaire de séance : Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**SIGNATURE d'une CONVENTION de MISE à DISPOSITION TEMPORAIRE des
LOCAUX du CENTRE de LOISIRS ASSOCIÉ à l'ÉCOLE JOSEPH NÉO au profit de
L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES FRANCAS DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
afin d'ORGANISER une SESSION GÉNÉRALE BAFA**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition temporaire à titre gratuit, au profit de l'Association Départementale des FRANCAS des Pyrénées-Orientales, des locaux et installations ci-dessus détaillés, du 25 février au 4 mars 2022 inclus (week-end compris), afin d'y organiser une session générale BAFA.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition temporaire de locaux avec l'Association Départementale des FRANCAS des Pyrénées-Orientales, la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérus et le Directeur de l'École Élémentaire Joseph NÉO.

L'an **deux mille vingt-deux** et le **seize février, à vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Etaient présents : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, M. TRIVES André, Mme MIRAILLES Anne-Lise, M. FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. MANZANARES Pere, Mme ARANDA Anabelle, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mmes PEZIN Annie, MATTIANI Rose-Marie, M. MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, MM. SANCHEZ Thierry, CAYROL Guillem, Mme PARRA Alicia, M. CERMENO Frédéric, Mmes CANTE Laetitia, BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude.

Absents ayant donné procuration : M. STUBER Mathieu à M. CAYROL Guillem, M. EL GHAOUAL Yacine à Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, Mme MARTINEZ Marie à Mme PEZIN Annie.

Absente excusée : Mme JIMENEZ Christelle.

Secrétaire de séance : Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

<p align="center">SIGNATURE D'UNE CONVENTION ANNUELLE DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX ET MOYENS HUMAINS ENTRE LA COMMUNE D'ELNE ET L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE TERRE D'ELNE</p>
--

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** :

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit l'Association Sportive Automobile Terre d'Elne, du bureau n° 12 de la Maison des Associations ainsi que du bâtiment à usage de garage sis lieu-dit « Saint-Martin », dans les conditions proposées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle de mise à disposition de locaux et moyens humains.

<p align="center">SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE D'ELNE ET LA VILLE DE COLLIOURE POUR LA RÉALISATION DE L'EXPOSITION "VIRGILIO VALLMAJO, LA CONSTRUCTION D'UNE UTOPIE"</p>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat à intervenir entre la Commune d'Elne et la Commune de Collioure pour la réalisation de l'exposition « Virgilio VALLMAJO, la construction d'une utopie » au Musée Étienne TERRUS.
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit document ainsi que tout autre à intervenir dans le cadre de ce dossier.
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2022.
-

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA FONDATION
D'ENTREPRISE CLARA DU GROUPE SACPA EN VUE DE LA PRISE EN
CHARGE ET LA GESTION DE COLONIES DE CHATS LIBRES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la convention à intervenir entre la Commune d'Elné et La Fondation CLARA pour la stérilisation et l'identification des chats errants à compter du 18 février 2022 jusqu'au 30 juin 2022.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout autre document utile à ce dossier.
- **PRÉCISE** que les crédits seront prévus sur le budget de l'exercice 2022.

L'an **deux mille vingt-deux** et le **seize février, à vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur FAJULA Jacques, Premier Adjoint.

Etaient présents : Mme BOUISSAC Sylvie, M. TRIVES André, Mme MIRAILLES Anne-Lise, M. FAJULA Jacques, Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, M. MANZANARES Pere, Mme ARANDA Anabelle, M. CASTANIER Roland, Mme CANDILLE Sylvaine, M. WATTIER Fabrice, Mmes PEZIN Annie, MATTIANI Rose-Marie, M. MOLINA Francis, Mme NOGUES Catherine, MM. SANCHEZ Thierry, CAYROL Guillem, Mme PARRA Alicia, M. CERMENO Frédéric, Mmes CANTE Laetitia, BERTRAND-PLANES Roselyne, MONTHAIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude.

Absents ayant donné procuration : M. STUBER Mathieu à M. CAYROL Guillem, M. EL GHAOUAL Yacine à Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat, Mme MARTINEZ Marie à Mme PEZIN Annie.

Absente excusée : Mme JIMENEZ Christelle.

Hors de la salle : M. GARCIA Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION
DE L'IMMEUBLE EXTERNAT N° 2 DE L'ANCIEN COLLÈGE AU
PROFIT DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
(S.D.I.S. 66)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition, à titre gratuit, au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Pyrénées-Orientales, de l'immeuble externat n° 2 de l'ancien collège aux fins de réalisation de manœuvres de formation pour une durée d'un an à compter de sa signature.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte utile à ce dossier.